

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 mai 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 18 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie en date du 18 mai 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Fisseha **Yimer**

Annexe à la lettre datée du 18 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministre des Affaires étrangères

Hier, 17 mai 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution attendue, par laquelle il a décidé d'imposer un embargo sur les armes à destination de l'Éthiopie. Bien que l'embargo s'applique aussi expressément au pays agresseur, l'Érythrée, il ne fait aucun doute que l'intention des auteurs de la résolution était de punir l'Éthiopie.

Les États-Unis et le Royaume-Uni, qui souhaitaient imposer des sanctions encore plus sévères à l'encontre de l'Éthiopie, n'ont pas réussi à faire valoir leur point de vue. Telle qu'elle est rédigée, la résolution 1298 (2000) du Conseil de sécurité constitue une défaite pour les États-Unis et le Royaume-Uni et une victoire pour ceux qui, au Conseil de sécurité, étaient résolus à préserver la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.

Il faut que le monde entier sache que le Conseil de sécurité n'a pas pris au sérieux l'appel que l'Éthiopie lui a adressé, il y a deux ans, lorsqu'elle a été agressée. Cette situation a donné naissance à une crise, le Conseil de sécurité n'ayant pas estimé que l'agression caractérisée commise par l'Érythrée constituait une menace à la paix et la sécurité de la région.

Aujourd'hui, alors que, selon certaines indications, l'agresseur n'est peut-être plus en mesure de maintenir son refus de faire marche arrière, le Conseil de sécurité, qui a gardé le silence pendant deux ans, détermine, sous l'impulsion des États-Unis et du Royaume-Uni, que la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée menace la paix et la sécurité de la région. La même situation qui, selon le Conseil, ne mettait pas en danger la paix et la sécurité de la région lorsque l'agression a été commise, est maintenant considérée comme représentant une menace suffisamment grave pour justifier le recours au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Sur le plan du principe, le peuple éthiopien dénonce avec la plus grande vigueur cette résolution injuste adoptée par le Conseil de sécurité. Nous lançons un appel à l'Afrique et à la communauté internationale tout entière pour qu'elles condamnent cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que l'hypocrisie qui est en partie la cause de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Dans le même temps, le peuple éthiopien est profondément reconnaissant à ceux des membres du Conseil de sécurité qui ont fait tout leur possible, vu les circonstances, pour calmer l'ardeur des deux pays dont le principal objectif était de punir l'Éthiopie de son refus de céder aux pressions selon lesquelles elle aurait dû tendre l'autre joue à son agresseur.

Malgré les efforts déployés par certains membres du Conseil de sécurité pour empêcher celui-ci de commettre une grave erreur, les États-Unis et le Royaume-Uni ont réussi, une fois de plus, à envoyer un message clair à l'Afrique, et ce message est le suivant : ce dont l'Afrique a besoin, ce qu'elle mérite, ce n'est pas l'état de droit et des normes internationalement reconnues, c'est la loi de la jungle.

Quelles que soient les conséquences pratiques de la sanction que les États-Unis et le Royaume-Uni ont cherché à imposer à l'Éthiopie, le message que ces deux pays ont symboliquement adressé au peuple éthiopien est clair : un pays indépendant qui défend son bon droit et n'hésite pas à se battre pour préserver sa souveraineté, au risque de déplaire aux puissants, prend le risque d'être sanctionné par ceux-ci avec la plus grande sévérité.

L'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à empêcher les États-Unis et le Royaume-Uni de commettre – comme l'avait fait son prédécesseur, la Société des Nations – une injustice à l'encontre du peuple éthiopien, pour qui cette journée restera marquée du sceau de la honte et de l'infâmie. Mais, quelles que soient les épreuves qui les attendent, notre peuple et notre pays sauront les surmonter.

Le 18 mai 2000
